

Courrier à l'attention de monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) : ce.cab35@ac-rennes.fr, avec en copie les contacts suivants :

- ! Le Recteur d'Académie : ce.cab@ac-rennes.fr
- ! La FCPE 35 : fcpe35@sfr.fr

Envoi par courrier postal à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) d'Ille-et-Vilaine, 1 quai Dujardin CS 73145, 35031 Rennes cedex

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN),

Je suis parent de _____, élève au collège de la Binquenaïs. J'ai été informé·e par l'association des parents d'élèves de mon établissement du contenu de la réforme « choc des savoirs » et notamment de la mise en place des groupes de niveaux en 6^{ème} et 5^{ème}, en français et en mathématiques à la rentrée de septembre 2024.

Je suis fermement opposé·e à cette réforme ségrégative, qui impose une politique de tri au détriment des élèves les plus fragiles, en situation de handicap, allophones ou rencontrant des difficultés scolaires et sociales.

Cette réforme aggrave également les conditions de travail des enseignant·es et de tous les personnels scolaires. Le Conseil Supérieur de l'Éducation s'y est lui-même opposé, dans son avis du 8 février 2024

J'ai fait le choix de l'École Publique car je crois que la diversité est une richesse, qu'elle prépare mieux la société de demain, en apprenant à nos enfants à vivre ensemble. L'hétérogénéité dans les classes n'est pas un frein à la progression, y compris celle des plus forts car les professeurs appliquent déjà la différenciation pédagogique pour que tous les élèves progressent, si tant est qu'on le leur permet.

Comment se peut-il, dans notre démocratie, que le « choc des savoirs » soit rejeté presque unanimement par les fédérations de parents, les syndicats enseignants, les syndicats des chefs d'établissement, et certaines institutions référentes de l'Éducation Nationale, et soit dans le même temps appliquée par décret sans débat ni vote préalable ?

Je vous demande donc de prendre en compte cette contestation, d'informer votre ministère de mon opposition à cette réforme, et de demander à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale de créer les conditions nécessaires au dialogue avec les personnels enseignants et de direction des établissements du secondaire, afin d'allouer les moyens nécessaires au collège, dans le respect de l'égalité entre élèves prévu par notre pacte républicain.

Signature